

Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plan(s) de position : 1

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Crasset Guy, 39 3eme rue Nanon- 5000 Namur

Propriétaire/exploitant/gestionnaire :

Responsable de l'exécution des travaux :

Compteur : n°: 56128693

Index Jour : 40968kWh

Nuit : 75709kWh

EAN : Non communiqué

TVA : Néant

2. Branchement

Tension de service : 3x230V

Protection branchement : Existante de

35A

Alimentation tableau principal : VFVB - 4x10mm²

Interrupteur général : 40A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	11

4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020.

Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dérogations : Section 8.2.2. Installations électriques domestiques ancien RGIE.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 23Ω

Isolement général : 1MΩ

☒ Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

☒ Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent

☒ Correspondance des schémas à l'installation

☒ Etat du matériel d'installation fixe

☒ Contacts directs et indirects

☒ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test

☒ Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel

☒ Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs

Article réf.

Néant

Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation et l'installation existante sont conformes aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : n'a pas été plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 18/05/2051

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.

Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.
 (1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

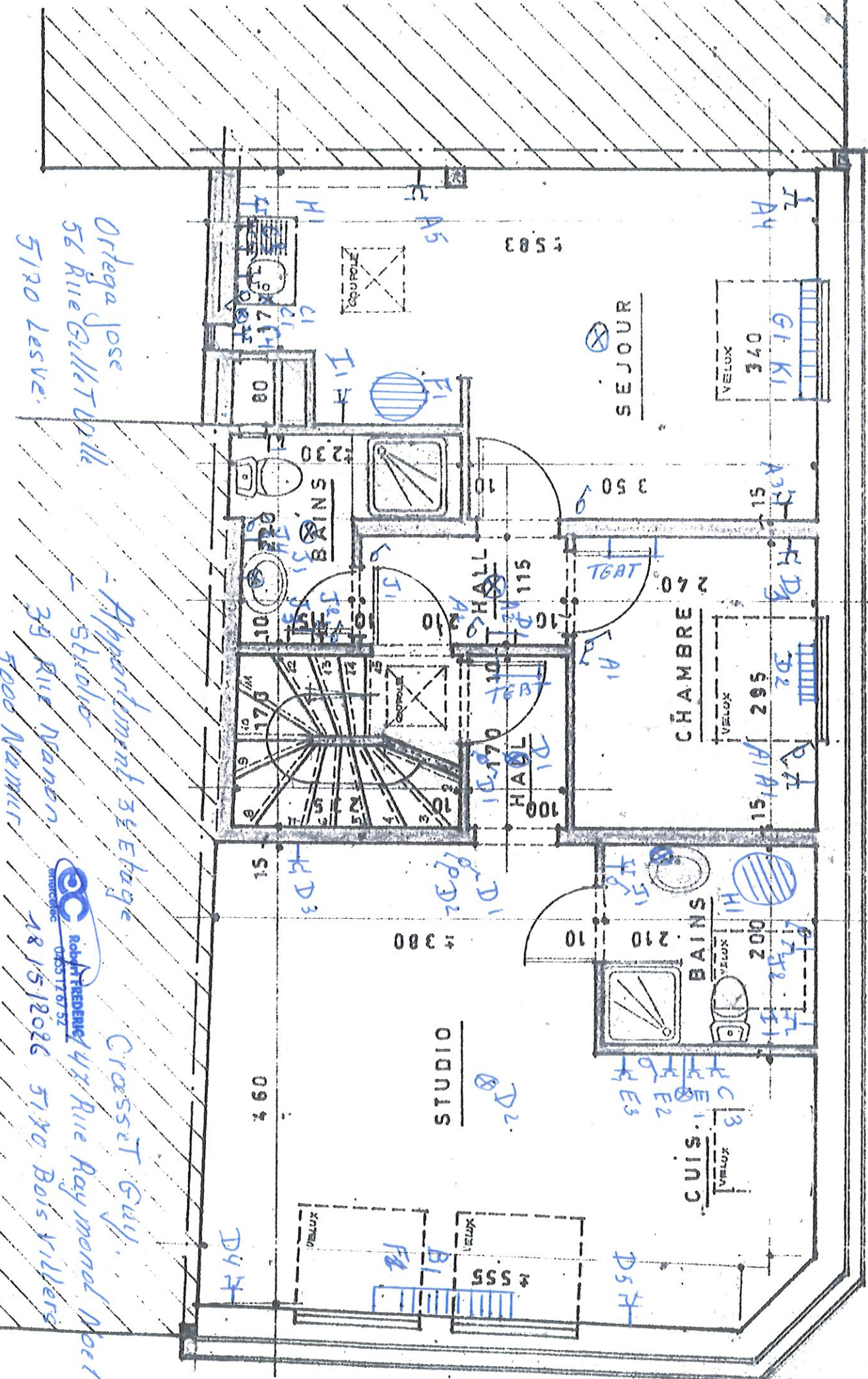
Pour OA : Robert Frédéric

Date : 18/05/2026

Visa:

Date d'émission : 18/05/2026


 ENERCETEC 0455/12.67.52



Ortega Jose
 56 Rue Gillelille
 5120 Lesve.
 - Appartement 3^e Etage
 - Studio
 39 Rue Nanson
 5006 Nannet
 Robert FREMONT
 06 53 17 67 52
 18/15/2026 5120 Bois Villers
 Croisset Guy.
 44 Rue Raymond Noel.

Ortega Jose.

56 Rue Gillet Ville.

51X0 Lesue.

Appartement 3^è Etage.

39 Rue Nanon.

5000 Namur.

BiHorraine - NuT

Crauset Guy.

44x Rue Raymond Noel.

51X0 Bois Villers

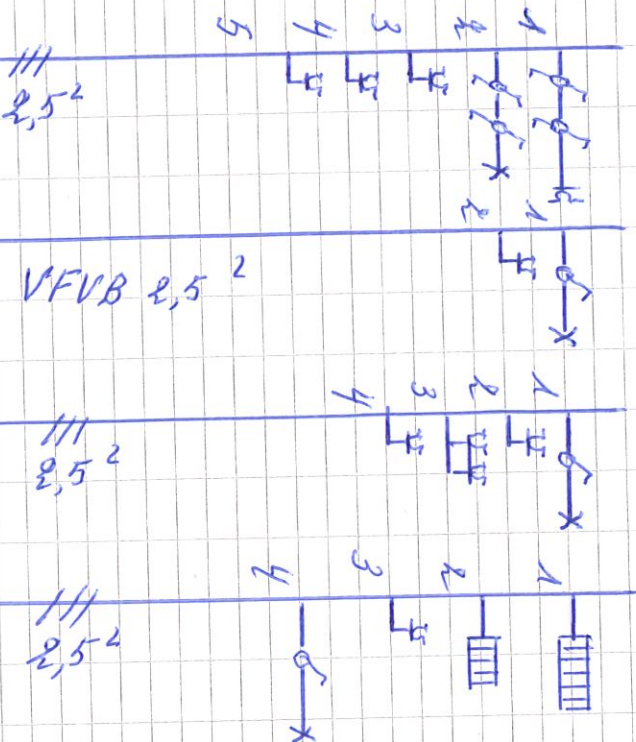
BiHorraine

3X30A

140A 300ml.

25Ω

10mm²



VFVB 2,5²

2,5²

2,5²

1,5²

Alimentation Bohine.

VVB 3G2,5²

VFVB 5X2,5²

VFVB 4mm² CUISiniere.

VVB 3G2,5²

VVB 3G2,5²

Robert FREDERIC
065176752
181518086

NuT

3X40A

440A 300ml

10mm²

Appartement 3 .

- A. 1 3 prises living , 1 prise commande chambre + éclairage hall .
- B. 2 , éclairage + prise cave .
- C. 3 Prises cuisine + hotte .
- D. 4 1 prise chambre + chauffage + hall .
- E. 9 Alimentation bobine .
- F. 10 Alimentation chauffe eau .
- G. 11 Résistance direct living .
- H. 12 Taque électrique + frigo .
- I. 13 Machine à laver .
- J. 14 Salle de bain .